



Acte de désistement et d'action

Par **Eleena**, le **06/02/2023** à **20:36**

Bonjour,

Le juge a validé un acte d'action et de désistement pour le seul créancier qui a fait l'objet du surendettement.

il est écrit dans la décision : "Déclare parfait le désistement de de la contestation formée"

"Constate l'extinction de l'instance en cours".

Mon ami a demandé la clôture de son dossier de surendettement et son defichage FICP.

Je voulais savoir comment la commission de surendettement interprétera la décision du juge ?

Qu'en pensez-vous ?

Merci beaucoup.

L

Par **youris**, le **06/02/2023** à **20:42**

bonjour,

en principe, c'est le créancier qui demande le défichage du fichier BdF.

Mais selon votre message, la dette existe toujours.

salutations